
La filière bovine française salue le « plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage » annoncé par le gouvernement

Paris, le 10 octobre 2023 – La 32^e édition du Sommet de l'Élevage à Cournon d'Auvergne a été l'occasion pour la filière bovine française de soutenir auprès du gouvernement sa demande d'un Plan souveraineté pour un élevage et une viande bovine durables au service de territoires vivants. Les professionnels de la filière se félicitent de la réponse apportée par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et Bruno Le Maire, ministre en charge de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle. Le « plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage » qu'ils ont annoncé conjointement constitue une reconnaissance de la durabilité du modèle d'élevage français et de la nécessité de le préserver. Les mesures annoncées participeront à répondre aux enjeux majeurs de la filière bovine pour garantir la souveraineté alimentaire et soutenir un élevage et une viande bovine durables au service de nos territoires. Par contre, le blocage actuel de la circulation des animaux dû à la Maladie Hémorragique Epizootique reste problématique quant à la non-réouverture des circuits commerciaux européens et du Maghreb. Une situation préjudiciable pour la filière mais aussi pour l'ensemble de ces pays pour qui la continuité de ces échanges est indispensable, d'où l'urgence d'accords gouvernementaux avec ces derniers.

La garantie d'une juste rémunération

- Les professionnels de la filière bovine saluent l'ambition du « plan de reconquête » du gouvernement qui vise tout d'abord à améliorer le revenu des éleveurs au travers du renforcement des contrôles sur l'application des lois EGAlim et la mise en place de la contractualisation.
- L'adaptation de la fiscalité des élevages bovins est aussi une mesure forte. Celle-ci permettra aux éleveurs de ne pas subir un alourdissement artificiel de la fiscalité due à la seule augmentation de la valeur des vaches en raison de l'inflation. Elle soutiendra ainsi la compétitivité de l'amont de la filière.

Agir sur la restauration publique

- Parmi les mesures proposées dans le « plan de reconquête », les ministres s'engagent à faire respecter l'obligation de la restauration collective de s'approvisionner en produits durables ou de qualité fixée par la Loi Climat et de procéder à des campagnes de contrôle. Faire le choix de la viande bovine française répond à ces critères. L'obligation d'affichage de l'origine des viandes dans tous les lieux de restauration doit aussi être respectée.

La reconnaissance officielle de l'élevage bovin français en tant que modèle durable

- 3 M€ seront consacrés à la création d'un plan de communication d'envergure pour valoriser les qualités de l'élevage en France. Une annonce que salue la filière bovine française ayant mis en avant la nécessité de communiquer sur les atouts de l'élevage durable bovin français auprès des citoyens et consommateurs.

- ➔ Pour accélérer les démarches de progrès engagées et déployer efficacement des leviers techniques de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement prévoit une enveloppe de 30 M€. L'élevage bovin français n'est pas un problème mais bien une solution pour l'environnement et le climat.
- ➔ Le renforcement de la politique de Recherche et Développement en matière d'environnement au travers de fonds CASDAR dont le plafond a été relevé sera précieux pour objectiver le rôle indéniable de l'élevage bovin français et accélérer le développement d'innovations.
- ➔ Parce que notre modèle d'élevage bovin français est durable et présente de nombreux atouts au travers de l'entretien de 13 millions ha de prairies, l'Etat doit sensibiliser les banques pour qu'elles continuent à financer des investissements en élevage bovin : ce sont des investissements verts qui répondent à l'enjeu de souveraineté alimentaire.

La lutte contre la concurrence déloyale

- ➔ La mise en place d'une « plateforme destinée à comparer les systèmes de production des filières d'élevage » via la réglementation française et la réglementation des pays tiers peut être utile. La filière bovine se félicite que la « défense active de la réciprocité des normes de production au niveau européen et international » soit clairement affichée comme une ambition du gouvernement et sera très vigilante sur sa mise en œuvre effective.

La préservation du savoir-faire français

- ➔ Le gouvernement s'engage à favoriser l'attractivité du métier d'éleveur pour favoriser le renouvellement des générations au travers de mesures qui seront intégrées au pacte et à la loi d'orientation et d'avenir agricoles. Les mesures retenues visent à faciliter le parcours à l'installation avec le déploiement de prêts garantis par l'Etat et de favoriser l'accès aux services de remplacement.
- ➔ La mise en place de prêts garantis par l'Etat à hauteur de 50 M€ à destination de l'abattage doit aussi contribuer à accompagner des investissements structurants.

L'augmentation des investissements pour gagner en compétitivité

- ➔ Enfin, le « plan reconquête » replace l'identification animale et la dématérialisation des procédures au cœur des investissements d'avenir avec une enveloppe de 20 M€. Ces investissements sont essentiels pour renforcer la compétitivité des opérateurs, tout en accroissant la performance sanitaire de la filière.

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte Sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label « Engagé RSE confirmé » de niveau 3 sur 4 par AFNOR Certification, encadré par la norme ISO 26 000, pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »

Contacts presse INTERBEV

Cécile Lardillon - c.lardillon@interbev.fr - 06 40 36 56 34
Enza Leblanc - e.leblanc@interbev.fr - 06 76 66 21 95